

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Objet :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COPROPRIÉTAIRES du (des) immeuble(s) sis 25 37 PLACE
GEORGES POMPIDOU
92300 LEVALLOIS PERRET

Date et lieu :

Le 21/05/2024

A 18:00

Adresse : Hotel Evergreen
8 place Georges Pompidou
92300 Levallois-Perret

Ce formulaire doit être notifié à :

CABINET GERARD SAFAR SAS
23 rue de Berri
75008 PARIS

Avant la date limite de réception le :
17/05/2024

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) au :

Représentant tantièmes de copropriété,

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des documents annexés à la convocation ou mis à disposition sur le site en ligne sécurisé de la copropriété,

Souhaite émettre sur chacune des résolutions proposées à l'Assemblée générale des copropriétaires convoquée le 21/05/2024, à 18:00, à Hotel Evergreen 8 place Georges Pompidou 92300 Levallois-Perret le vote exprimé dans le tableau ci-joint (6 page(s))

Fait à

Le

(Signature du copropriétaire, de l'associé ou du mandataire commun)

Adresse du ou des immeubles : 25 37 PLACE GEORGES POMPIDOU 92300 LEVALLOIS PERRET

Date de l'assemblée : 21/05/2024

Réf : 1622 / AG 13376

IDENTIFICATION DE L'OBJET	QUESTIONS	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
1	Election du Président de séance			
2	Election de deux scrutateurs			
3	Election du Secrétaire de séance			
4	Rapport d'activité du Conseil Syndical de l'immeuble	Sans vote		
5	Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			
6	6 - Approbation des comptes travaux de l'annexe 5	Sans vote		
	6.1 - Approbation du compte travaux G1 relatif à la réfection du joint d'étanchéité entre les bâtiments 29/31			
	6.2 - Approbation du compte travaux G2 relatif à la réfection du joint d'étanchéité entre les bâtiments 29/31			
	6.3 - Approbation du compte travaux V9 relatif aux contrôles d'accès de l'AFUL			
	6.4 - Approbation du compte travaux JC relatif aux travaux d'étanchéité de la jardinière devant le bâtiment 29			
7	Désignation du Cabinet SAFAR en qualité de syndic <i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
8	Ajustement du budget prévisionnel du 01/01/2024 au 31/12/2024			
9	Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2025 au 31/12/2025			
10	10 - Désignation des membres conseil syndical	Sans vote		
	10.1 - Mme SIMON <i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
	10.2 - M.DUMAS <i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
	10.3 - M.PORAS <i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
	10.4 - SCI BABYLONE représentée par Mme DUVERGER <i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
	10.5 - Mme MINEAUX			

Adresse du ou des immeubles : 25 37 PLACE GEORGES POMPIDOU 92300 LEVALLOIS PERRET

Date de l'assemblée : 21/05/2024

Réf : 1622 / AG 13376

IDENTIFICATION DE L'OBJET	QUESTIONS	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
	10.6 - Mme SAINTE CATHERINE			
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
	10.7 - Mme BLAISOT			
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
	10.8 - M.VIALLET			
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
	10.9 - M.GOLLIARD			
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
11	A la demande du Conseil syndical , dispense donnée au Conseil Syndical de l'obligation de procéder à une mise en concurrence du syndic			
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
12	Désignation à nouveau du représentant du membre du Syndicat de l'AFUL			
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
13	Délégation de dépenses au conseil syndical			
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
14	Montant des marchés et contrats - Consultation du Conseil Syndical			
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
15	Montant des marchés et contrats - Mise en concurrence			
	<i>Le cas échéant second vote à la majorité simple</i>			
16	Contrôle des comptes			
17	17 - Travaux de contrôle d'accès de l'entrée et de l'ascenseur du bâtiment 31- vigik et digicode dans la cabine de l'ascenseur - Majorité simple	Sans vote		
	17.1 - Réalisation des travaux au bâtiment 31	Sans vote		
	17.2 - Réalisation des travaux au bâtiment 31- appel de fonds	Sans vote		
18	18 - Travaux d'installation d'une centrale de désenfumage au bâtiment 31- Majorité simple	Sans vote		
	18.1 - Installation de la centrale dans le bâtiment			

Adresse du ou des immeubles : 25 37 PLACE GEORGES POMPIDOU 92300 LEVALLOIS PERRET

Date de l'assemblée : 21/05/2024

Réf : 1622 / AG 13376

IDENTIFICATION DE L'OBJET	QUESTIONS	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
	18.2 - Installation d'une centrale dans le bâtiment - honoraire syndic			
	18.3 - Installation d'une centrale dans le bâtiment- Financement par l'utilisation du fonds travaux			
	18.4 - Installation d'une centrale de désenfumage au bâtiment 31 - Planning des appels de fonds			
19	19 - Travaux d'installation d'une centrale de désenfumage au bâtiment 33- Majorité simple	Sans vote		
	19.1 - Installation d'une centrale de désenfumage au bâtiment 33			
	19.2 - Installation d'une centrale au bâtiment 33- honoraire syndic			
	19.3 - Installation d'une centrale au bâtiment 33- Financement par l'utilisation du fonds travaux			
	19.4 - Installation d'une centrale au bâtiment 33- Planning des appels de fonds			
20	20 - Travaux d'installation d'une centrale de désenfumage au bâtiment 35- Majorité simple	Sans vote		
	20.1 - Installation d'une centrale au bâtiment 35			
	20.2 - Installation d'une centrale au bâtiment 35- honoraire syndic			
	20.3 - Installation d'une centrale au bâtiment 35 - Financement par l'utilisation du fonds travaux			
	20.4 - Installation d'une centrale au bâtiment 35 - Planning des appels de fonds			
21	21 - Travaux d'installation d'une centrale de désenfumage au bâtiment 37- Majorité simple	Sans vote		
	21.1 - Installation d'une centrale au bâtiment 33			
	21.2 - Installation d'un centrale au bâtiment 35- honoraire syndic			
	21.3 - Installation d'une centrale au bâtiment 35- Financement par l'utilisation du fonds travaux			
	21.4 - Installation d'une centrale au bâtiment 35-appels de fonds			
22	22 - Travaux d'installation d'une centrale sonore au parking- Majorité simple	Sans vote		
	22.1 - Installation d'une centrale sonore au parking			
	22.2 - Installation d'un centrale sonore au parking			

Adresse du ou des immeubles : 25 37 PLACE GEORGES POMPIDOU 92300 LEVALLOIS PERRET

Date de l'assemblée : 21/05/2024

Réf : 1622 / AG 13376

IDENTIFICATION DE L'OBJET	QUESTIONS	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
	22.3 - Installation d'une centrale sonore au parking - Financement par l'utilisation du fonds travaux			
	22.4 - Installation d'une centrale sonore au parking-appels de fonds			
23	23 - Travaux de réfection de l'étanchéité et isolation thermique du toit du bâtiment 25- Majorité simple	Sans vote		
	23.1 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique du toit du bâtiment 25			
	23.2 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique du toit du bâtiment 25			
	23.3 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique du toit du bâtiment 25- Assurance Dommage Ouvrage			
	23.4 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique du toit du bâtiment 25 - Financement des travaux par utilisation du fonds de travaux			
	23.5 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique -appels de fonds			
24	24 - Travaux de réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 25 - Majorité simple	Sans vote		
	24.1 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 25			
	24.2 - Travaux de réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 25-honoraire syndic			
	24.3 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 25- Assurance Dommage Ouvrage			
	24.4 - Travaux de réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 25 - Financement des travaux par utilisation du fonds de travaux			
	24.5 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 25- Planning des appels de fonds			
25	25 - Travaux de réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 27 - Majorité simple	Sans vote		
	25.1 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 27			

Adresse du ou des immeubles : 25 37 PLACE GEORGES POMPIDOU 92300 LEVALLOIS PERRET

Date de l'assemblée : 21/05/2024

Réf : 1622 / AG 13376

IDENTIFICATION DE L'OBJET	QUESTIONS	POUR*	CONTRE *	ABSTENTION *
	25.2 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 27-Honoraire syndic			
	25.3 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 27 - Assurance Dommage Ouvrage			
	25.4 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 27 - Financement des travaux par utilisation du fonds de travaux			
	25.5 - Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la terrasse à usage exclusive R+8 du bâtiment 27- Planning des appels de fonds			
26	26 - Saisie immobilière en vue de la vente des lots 826 et 827 (caves) appartenant à Monsieur Augustin SANTOS et Madame Anouche IRANIANS épouse SANTOS, sis Le Belvédère n°14, rue de la Husse La Louvière, 00000 FLOREAL ILE MAURICE .	Sans vote		
	26.1 - Saisie immobilière en vue de la vente des lots 826 et 827 (caves) appartenant à Monsieur Augustin SANTOS et Madame Anouche IRANIANS épouse SANTOS, sis Le Belvédère n°14, rue de la Husse La Louvière, 00000 FLOREAL ILE MAURICE : Principe de saisie immobilière			
	26.2 - Saisie immobilière en vue de la vente des lots 826 et 827 (caves) appartenant à Monsieur Augustin SANTOS et Madame Anouche IRANIANS épouse SANTOS, sis Le Belvédère n°14, rue de la Husse La Louvière, 00000 FLOREAL ILE MAURICE : Fixation du montant de la mise à prix			
	26.3 - Saisie immobilière en vue de la vente des lots 826 et 827 (caves) appartenant à Monsieur Augustin SANTOS et Madame Anouche IRANIANS épouse SANTOS, sis Le Belvédère n°14, rue de la Husse La Louvière, 00000 FLOREAL ILE MAURICE :Montant des sommes estimées définitivement			
27	27 - Installation de caméras de surveillance - Majorité simple	Sans vote		
	27.1 - Installation d'une caméra de surveillance dans la parcelle du jardin entre le 33 et le 35			
	27.2 - Installation de camera dans le parking			
28	28 - Travaux de maçonnerie pour la suppression des contre-marches du sol dans les allées du jardin-Majorité simple	Sans vote		
	28.1 - Travaux de maçonnerie -Majorité simple			

Adresse du ou des immeubles : 25 37 PLACE GEORGES POMPIDOU 92300 LEVALLOIS PERRET

Date de l'assemblée : 21/05/2024

Réf : 1622 / AG 13376

IDENTIFICATION DE L'OBJET	QUESTIONS	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
	28.2 - Travaux de maçonnerie -appels de fonds			
29	Audit des installations de plomberie par un architecte			
30	Budget prévisionnel pour expertise judiciaire AFUL c/Itaglio - appels de fonds -Majorité simple			
31	Provision du solde de tout compte du gardien -appel de fonds			
32	Modification des barrières et éléments de sécurité donnant sur le Quai Charles Pasqua - Majorité simple			
33	Autorisation permanente accordée à la police municipale de pénétrer dans les parties communes			
34	Point d'information : A réaliser l'abattage du liquidambar au pied de la clôture quai Charles Pasqua, d'un magnioli devant la façade du bâtiment 27, point sur le DTG (diagnostic technique global) voté en 2023	Sans vote		
35	Informations relatives aux données à caractère personnel	Sans vote		
36	Vie immeuble : Réduire ou couper le chauffage dans les appartements non occupés en journée; Diagnostic Technique Global (DTG) et Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) votés et obtention de l'aide de l'APEC de 5000€	Sans vote		

Nom et prénom :

Fait à

Le

Signature**

* Cocher la case correspondante

** Si plusieurs pages de vote, parapher les pages intermédiaires et signer la dernière page

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Il s'agit du formulaire prévu par l'**alinéa 2 de l'article 17-1 A de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965** qui précise que :

« Les copropriétaires peuvent, par ailleurs, voter par correspondance avant la tenue de l'assemblée générale, au moyen d'un formulaire établi conformément à un modèle fixé par arrêté. Si la résolution objet du vote par correspondance est amendée en cours d'assemblée générale, le votant par correspondance ayant voté favorablement est assimilé à un copropriétaire défaillant pour cette résolution. »

Ce formulaire est régi par les articles 9 alinéa 2, 9 bis, 14, 14-1 et 17 alinéa 3 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 modifié pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, selon lesquels :

Alinéa 2 de l'article 9 :

« Le formulaire de vote par correspondance mentionné au deuxième alinéa de l'article 17-1 A est joint à la convocation. »

Article 9 bis :

« Lorsque le copropriétaire ou l'associé vote par correspondance, il transmet au syndic, par tout moyen permettant d'établir avec certitude la date de sa réception, le formulaire joint à la convocation trois jours francs au plus tard avant la réunion de l'assemblée générale. A défaut, il n'est pas tenu compte des votes exprimés dans ce formulaire. »

Article 14 :

« Il est tenu une feuille de présence, pouvant comporter plusieurs feuillets, qui indique les nom et domicile de chaque copropriétaire ou associé :

- *Présent physiquement ou représenté ;*
- *Participant à l'assemblée générale par visioconférence, par audioconférence ou par un autre moyen de communication électronique ;*
- *Ayant voté par correspondance avec mention de la date de réception du formulaire par le syndic et, le cas échéant, ceux dont le vote, remis hors délai au syndic, a été écarté. »*

Article 14-1 :

« Le formulaire de vote par correspondance n'est pas pris en compte lorsque le copropriétaire, l'associé ou leur mandataire est présent à l'assemblée générale. »

Alinéa 3 de l'article 17 :

« Le procès-verbal comporte, sous l'intitulé de chaque question inscrite à l'ordre du jour, le résultat du vote. Il précise les noms et nombre de voix des copropriétaires ou associés qui se sont opposés à la décision, qui se sont abstenus, ou qui sont assimilés à un défaillant en application du deuxième alinéa de l'article 17-1 A de la loi du 10 juillet 1965. »